

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 459

21 février 2012

### SOMMAIRE

Abhasvera S.A. ....	21989	Genomic Holding S.A. ....	22013
Advent Kamax Luxembourg ....	22013	Genomic Holding S.A. ....	21993
Ambulances et Taxis Royal ....	22014	Gestion & Management Holding S.A. ....	22027
Baddon S.A. ....	21995	Globalance ....	22024
Baikal S.A., SPF ....	21986	Global Architecture Management ....	22029
Beim Vic Sàrl ....	21992	Global Architecture Management ....	22032
Callistejia S.A. ....	21994	Global Architecture Management ....	22030
Capercaillie S.A. ....	22012	Golda S.A., S.P.F. ....	22032
Chicago Mercantile Exchange Luxem- bourg S.à r.l. ....	22008	Goldschmidt & Associates S.à r.l. ....	21989
Cocoa Venture S.A. ....	22007	Greenwich Data (Rochester) S.à r.l. ....	22025
CS Iris S.à r.l. ....	22000	Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A. ....	22004
Darwin Investments S.à.r.l. ....	22018	Immo Le Cap S.A. ....	21987
Dekakalux S.à r.l. ....	22027	KBC Liability Driven Investments ....	22024
Dimensions 3 Holding S.A. ....	22006	Kona Holding S.A. ....	22030
Electronic Data Processing S.A. ....	22027	Luxglass S.A. ....	21992
Epicerie Duarte Sàrl ....	22020	Macrom S.A. ....	22031
European Consulting & Technical Assistan- ce S.A. ....	22011	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A. ....	22014
F&G Consulting GmbH ....	22017	PKF Luxembourg ....	21988
Flint North America Ltd., Luxembourg Branch ....	21991	Pref Management Company S.A. ....	21999
Galway S.A. SPF ....	22026	ProLogis Belgium XIII S.à r.l. ....	22004
Galway S.A. SPF ....	22025	ProLogis Italy V S.à.r.l. ....	22022
GDL Carottages Lux, S.à r.l. ....	21986	Ritilux S.A. ....	22000
General Construction Management S.A. .....	21987	Samaral S.A. ....	22006
Geninvestor S.A. ....	22030	Strathfield S.à r.l. ....	21995
Genomic Holding S.A. ....	21987	The Before S.à.r.l. ....	22026
		Variocap+ S.A. ....	22025

**GDL Carottages Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 139.182.

Le bilan au 31-12-2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012007094/10.

(120007678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Baikal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.152.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BAIKAL S.A.-SPF", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.152, constituée suivant acte reçu le 12 août 1975, publié au Mémorial C numéro 188 de 1975, page 9017.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbrück.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.450.000.- (deux millions quatre cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de résultats reportés.

2.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.450.000.- (deux millions quatre cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de résultats reportés.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital l'actionnaire unique.

La justification de l'existence desdits résultats a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que résultats reportés ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012. Relation:LAC/2012/906. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012006930/51.

(120007367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Genomic Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 6.415.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.184.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012007074/13.

(120007639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**General Construction Management S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 94.978.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société GENERAL CONSTRUCTION MANAGEMENT S.A., dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 28 avril 2005.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2012007097/14.

(120007396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Immo Le Cap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 91.949.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «IMMO LE CAP S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 décembre 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18324.

- que la société «IMMO LE CAP S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 91 949,

constituée suivant acte notarié du 26 février 2003, publié au Mémorial C numéro 330 du 27 mars 2003, les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1287 du 27 mai 2008,

se trouve à partir de la date du 28 décembre 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du \* (date de mise en liquidation) aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité

avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008332/27.

(120009069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

### **PKF Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.951.

### DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PKF ABAX Audit, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B 142.867, (la mandante),

ici représentée par Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le mandataire),

en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2011

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le Notaire instrumentant, restera annexé aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

La société anonyme «PKF Luxembourg» (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 48.951, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence alors à Luxembourg-Eich, en date du 14 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 19 du 13 janvier 1995.

Le capital social souscrit de la Société est actuellement de trente deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions avec une valeur de vingt-cinq euros et soixante cents (25,60 EUR) chacune.

La Mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital social de la Société;

La Mandante, représentée comme dit ci-avant, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2011;

La Mandante déclare que l'activité de la Société a cessé; qu'en sa qualité d'actionnaire unique, elle sera investie de tout l'actif de la Société. La Mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare également qu'elle règlera tout passif éventuel connu ou inconnu de la Société dissoute; que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société; La mandante s'engage à procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 900,- €.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le Mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: LAUER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57928. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007290/49.

(120007528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Goldschmidt & Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.057.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007079/9.

(120007376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Abhasvera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.773.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Guillermo MONLLAO CID, born in Tortosa, Tarragona, Spain, on 7 September 1962, with professional address at 62, 6 Westbourne Terrace, London W 23 UJ, United Kingdom, hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit" residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 22 December 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the public limited liability company (société anonyme) ABHASVERA S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 160.773, established and with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary dated May 2<sup>nd</sup>, 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1706 on July 28<sup>th</sup>, 2011.

That the share capital of the Company is established at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.25) each;

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Galina Incorporated Limited, with registered office in P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscribed in the Register of Commerce under number 517 295, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the directors of the Company and the statutory auditor for their mandates.

- That full discharge is also granted to the "commissaire-to-the-liquidation", Galina Incorporated Limited, prenamed;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the translation in french / Suit la traduction française**

L'an deux mil onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guillermo MONLLAO CID, né à Tortosa, Tarragona, Espagne, le 7 septembre 1962, demeurant professionnellement à 62, 6, Westbourne Terrace, Londres W23 UJ, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, «maître en droit», avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 22 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée ABHASVERA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 160.773, établie et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1706 du 28 juillet 2011.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,-EUR);

- Que l'actionnaire unique, possède la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Galina Incorporated Limited, avec siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 517 295, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour leurs mandats.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation» Galina Incorporated Limited,

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg..

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/398. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006886/101.

(120007193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Flint North America Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.062.

—  
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

*Extrait*

Sur base des résolutions, en date du 4 novembre 2011, prises par la société «Flint North America Ltd.», société constituée sous le droit canadien avec siège social à Suite 700, 300 - 5<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3C4, il résulte que:

- une succursale a été constituée ayant la dénomination «Flint North America Ltd., Luxembourg Branch» en date du 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Flint North America Ltd., Luxembourg Branch*

Le dépôt et enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, Flint North America Ltd., Luxembourg Branch (la «Succursale»), succursale de la société Flint North America Ltd. (la «Société»), elle-même constituée sous le droit canadien, ont été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

- 1- L'adresse de la Succursale est la suivante: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2- Les activités de la Succursale seront le financement intragroupe et l'acquisition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et la gestion de telles participations.

La Succursale pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion, le contrôle de n'importe quelle société ou entreprise.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevet et/ou d'autre droit de la propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes.

Elle pourra émettre seulement par voie d'émission privée, des billets à ordre, des bonds, des obligations et des titres de créance et tout autre type de créance.

La Succursale pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe.

Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés.

La Succursale pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur une partie de ses actifs. La Succursale pourra détenir des participations dans des associations.

La Succursale pourra généralement employer toute technique ou instrument en relation avec son investissement en vue d'une gestion efficace des risques de crédit, taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Elle pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet.

De manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et le développement de son objet.

3- La Société est enregistrée auprès du «Alberta Registrar of Corporations», sous le numéro 2016322451.

4- L'objet social de la Société est: détention de participations financières.

5 - Le capital social de la Société est: CAD 222,993,-.

6- La dénomination sociale de la Société est «Flint North America Ltd.».

7- La forme juridique de la Société est «limited company».

8- La dénomination de la Succursale est «Flint North America Ltd., Luxembourg Branch».

9- Les personnes ayant pouvoir de valablement engager conjointement la Société sont:

- Mr. Paul M. Boechler, administrateur, né le 6 Juin 1958 à Saskatoon (Canada), demeurant professionnellement au Suite 700, 300 - 5<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, Alberta (Canada) T2P3C4;

- Mr. W.J. (Bill) Lingard, administrateur, né le 20 mars 1959 à Botwood (Canada), demeurant professionnellement au Suite 700, 300 - 5<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, Alberta (Canada) T2P3C4.

10 - La personne ayant pouvoir d'engager individuellement la Succursale est: M. Christophe Maury, gérant, né le 17 juin 1977 à Libramont (Belgique), demeurant au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

*Pour Flint North America Ltd., Luxembourg Branch*

Signature

Référence de publication: 2012007057/61.

(120006824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Luxglass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 165.459.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2012*

Les soussignés du conseil des actionnaires de la société LUXGLASS SA ont, unanimement pris en ce jour la décision suivante;

- Conformément aux dispositions de la loi, l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, décide de nommer comme administrateur-délégué, Monsieur Jean-Marc DESTEXHE, né le 24 février 1960 à Waremme (Belgique), demeurant à B-5380 FERNELMONT, 112, rue de Branchon, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2017.

Cet résolution a été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Holzem, le 3 janvier 2012.

*Pour le conseil*

Signature

Référence de publication: 2012007188/17.

(120007031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Beim Vic Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 47, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 166.073.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Sandra Cristina MARTINS PEREIRA, veudeuse, née à Barcelos (Portugal), le 26 décembre 1983, demeurant à L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BEIM VIC SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites par Sandra Cristina MARTINS PEREIRA, veuveuse, née à Barcelos (Portugal), le 26 décembre 1983, demeurant à L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3509 Dudelange, 47, place de l'Hôtel de Ville.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Sandra Cristina MARTINS PEREIRA, veuveuse, née à Barcelos (Portugal), le 26 décembre 1983, demeurant à L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

*Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude,

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martins Pereira et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17313. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012006933/65.

(120007439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Genomic Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 6.415.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.184.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012007075/13.

(120007640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Callistejia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 165.695.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"Le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "CALLISTEJIA S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 165.695, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2011; le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "CALLISTEJIA S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000.-(cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.1 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000.000.-(cinq cents millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de EUR 248.578.000.-(deux cent quarante-huit millions cinq cent soixante-dix-huit mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 50.000.(cinquante mille Euros) à EUR 248.628.000.-(deux cent quarante-huit millions six cent vingt-huit mille Euros), par la création et l'émission de 24.857.800 (vingt-quatre millions huit cent cinquante-sept mille huit cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature de 200.000 (deux cent mille) actions de Classe B de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 105.080.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société de droit du Gibraltar FIDCORP LIMITED, dont le siège social est établi à Gibraltar, 6 Watergardens, Suite 24.

V.- Que les 24.857.800 (vingt-quatre millions huit cent cinquante-sept mille huit cents) actions nouvelles ont été souscrites par la société "FIDCORP LIMITED", prédésignée, et libérées intégralement, par apport en nature de 200.000 (deux cent mille) actions de Classe B de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.".

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant FIDEWA AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 248.578.000.-ne correspond pas au moins aux 24.857.800 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 248.628.000.-(deux cent quarante-huit millions six cent vingt-huit mille Euros), divisé en 24.862.800 (vingt-quatre millions huit cent soixante-deux mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les "Actions").

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.Mangen, J.Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012006969/64.

(120007282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Strathfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.295.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société le 30 décembre 2011*

Il résulte des résolutions adoptées en date du 30 décembre 2011 par l'assemblée générale de l'associé unique de la Société (l'Assemblée) que:

- l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du 30 décembre 2011; et
- l'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège social de la Société pendant une période de cinq années à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation de la Société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strathfield S.à r.l., en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012007330/20.

(120007256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Baddon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.719.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary with office in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg company denominated Baddon S.A., with its registered office in Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscribed in the register of commerce of and in Luxembourg under section B and the number 150719.

The company was incorporated by a deed of the notary Henry HELLINCKX on the 21<sup>st</sup> of September 2009, published in the Memorial C n° 385 of February 23, 2010.

The company has presently a corporate subscribed capital of Euro 31,000 (thirty-one thousand Euro), divided into 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman designates as secretary Mr Raymond THILL, notary's clerck, residing professionally in Luxembourg.

The meeting designates as teller Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list, that all the 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares, representing the subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder have been informed before the meeting.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital by an amount of EUR 80,000 (eighty thousand Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) to EUR 111,000 (one hundred and eleven thousand Euro), by

the issuance of 8,000,000 (eight million) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing, to be fully paid up by all the actual shareholders by a contribution in kind more specifically the conversion of claims held by each of them against the company into capital up to an amount of EUR 80,000 (eighty thousand Euro)

2. Increase of capital in the amount of EUR 410,000 (four hundred and ten thousand Euro), in order to raise it from EUR 111,000 (one hundred and eleven thousand Euro) to EUR 521,000 (five hundred and twenty-one thousand Euro), by the issuance of 52,100,000 (fifty two million one hundred thousand) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed by an actual shareholder, Mr Vasco Alexandre Marques de Freitas, and paid in by contribution in kind of 310 (three hundred and ten) shares of “Gordian Group S.A.”, a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office in Luxembourg, 16, Bld Emanuel Servais, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142,565, this contribution being evaluated at EUR 410,000 (four hundred ten thousand Euro).

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the by-laws.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions.

#### *First resolution*

The meeting decides to increase the capital by an amount of EUR 80,000 (eighty thousand Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 111,000 (one hundred and eleven thousand Euro),

by the issuance of 8,000,000 (eight million) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing,

to be fully paid up by the actual sole shareholder by a contribution in kind more specifically the conversion of claims held by each of them against the company into capital up to an amount of EUR 80,000 (eighty thousand Euro) Subscription

And then appeared Mr Gianpiero SADDI, prenamed, acting on behalf of the actual sole shareholder, pursuant to a proxy dated December 30, 2011.

The appearing person, acting in his above-stated capacity, after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared subscribe, in name and on behalf of the actual shareholders, to all the 8,000,000 (eight million) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully paid in by the conversion into share capital of part of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company, held by the actual shareholders, up to an amount of EUR 80,000 (eighty thousand Euro).

which contribution in kind was subject to a special report issued by a “réviseur d’entreprises” hereafter designated.

#### *Second resolution*

The meeting decides to increase the subscribed share capital of the company by an amount of EUR 410,000 (four hundred ten thousand Euro),

in order to raise it from EUR 111,000 (one hundred and eleven thousand Euro) to EUR 521,000 (five hundred twenty-one thousand Euro),

by the issuance of 41,000,000 (forty-one million) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed by the actual sole shareholder and fully paid in by contribution in kind.

#### *Subscription - Contribution*

And then appeared Mr Gianpiero SADDI, prenamed, acting on behalf of the actual sole shareholder, pursuant to a proxy dated December 30, 2011.

The appearing person, acting in his above-stated capacity after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared to subscribe to all the 41,000,000 (forty-one million) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each,.

The newly subscribed shares have been fully paid up to their nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, by a contribution other than cash made to the company by the subscriber,

consisting by the transfer of 310 (three hundred and ten shares) of “Gordian Group S.A.”, a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office in Luxembourg, 16, Bld Emanuel Servais, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142,565, representing 10 % of the corporate capital of said company, this contribution being evaluated at EUR 410,000 (four hundred ten thousand Euro),

which contribution is submitted to a prior audit report issued by a “réviseur d’entreprises”, AUDIT CONSEIL SERVICES S.à.r.l., with registered office in L-8011 Strassen, 283, route d’Arlon, which audit report, concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the Participation and the Portion of the Loan, both to be contributed, does not correspond at least to the value of the share capital issued.»

The audit report, dated December 30, 2011, will also remain attached to this deed, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary.

The proof of the transfer of the shares of Gordian Group S.a. in favour of Baddon S.A. was given to the notary by presentation of a written resolution of the Board of Directors of Gordian Group S.A.

#### *Third resolution*

On the basis of the above resolution, the meeting resolves to amend article 5.1. of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**5.1.** The Company's subscribed share capital amounts to EUR 521,000 (five hundred twenty-one thousand Euro), represented by 52,100,000 (fifty-two million one hundred thousand) shares, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the increase of capital, is approximately valued at EUR 2400.

The Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme dénommée " Baddon S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 150.719.

Ladite société constituée par acte du notaire Camille HELLINCKX en date du 21 Septembre 2009, publié au Mémorial C n° 385 du 23 février 2010.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune.

L'assemblée désigné comme président Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mr Raymond THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

I. - L'actionnaire unique present ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de presence, signé par les members du bureau et le notaire. Ladite liste ensemble avec la procuration de l'actionnaire unique représenté, resteront annexes au present acte avec lequel ells seront enregistrées.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les 3.100.000 actions représentatives du capital social de la société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la presente assemble est conçu comme suit.

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 80.000 (quatre-vingt mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros) à EUR 111.000 (cent onze mille Euros), par l'émission de 8.000.000 (huit millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par les actionnaires actuels par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 80.000 (quatre-vingt-mille Euros) de créances que ces actionnaires ont sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 410.000 (quatre cent dix mille Euros), en vue de porter le capital social de EUR 111.000 (cent onze mille Euros) à EUR 521.000 (cinq cent vingt-et-un mille Euros), par l'émission de 41.000.000 (quarante-et-un millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune, jouissant des memes droits et obligations que les actions existantes, à souscrire par un actuel actionnaire, Mr Vasco Alexandre Marques de Freitas, et à libérer intégralement par l'apport en nature de 310 (trois cent dix) actions de société anonyme droit luxembourgeois «Gordian Group S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 16, bld Emanuel Servais, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 142.565, apport évalué à EUR 410.000, sujet à évaluation par un réviseur d'entreprises.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 80.000 (quatre-vingt mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros) à EUR 111.000 (cent onze mille Euros), par l'émission de 8.000.000 (huit millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement par les actionnaires actuels par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 80.000 (quatre-vingt-mille Euros) d'une créance que l'actionnaire unique détient sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, don't question ci-après.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital à concurrence de EUR 410.000 (quatre cent dix mille Euros), en vue de porter le capital social de EUR 111.000 (cent onze mille Euros) à EUR 521.000 (cinq cent vingt-et-un mille Euros), par l'émission de 41.000.000 (quarante-et-un millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune, jouissant des memes droits et obligations que les actions existantes, à souscrire par l'actionnaire unique et à libérer intégralement par un apport autre qu'en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

Est intervenu Mr Gianpiero SADDI, prénommé, en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les 41.000.000 (quarante-et-un millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un Cent) chacune,

et les libérer intégralement par l'apport en nature de 310 (trois cent dix) actions représentant 10% du capital social de la société anonyme droit luxembourgeois «Gordian Group S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 16, bld Emanuel Servais, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 142.565, apport est évalué à EUR 410.000.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société AUDIT CONSEIL SERVICES S.à.r.l., ayant son siege social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the Participation and the Portion of the Loan, both to be contributed, does not correspond at least to the value of the share capital issued.»

Lequel rapport, daté du 30 décembre 2011, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de Gordian Group S.A. à la société Baddon S.A. a été rapportée au notaire instrumentant par la présentation d'une résolution écrite du conseil d'administration de la société Gordian Group S.A.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5.1. des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**5.1.** La Société a un capital souscrit de cinq cent vingt-et-un mille Euros (EUR 521.000,-) divisé en cinquante-deux millions cent mille (52.100.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune (les "Actions").

#### *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 2.400.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2012. LAC/2012/1463. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006919/204.

(120007073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Pref Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolution circulaire en date du 27 décembre 2011 de nommer Monsieur Martin Ratchford, né le 22 février 1977 à Rochdale, Royaume-Uni à la fonction d'administrateur A pour une période prenant fin lors de prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 et statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF (obtenue le 28 décembre 2011).

De plus, l'actionnaire unique de la Société prend note de la démission de Monsieur Jonathan Rae en tant que d'administrateur A, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF (obtenue le 28 décembre 2011).

Dés lors et à partir du 28 décembre 2011, le conseil d'administration se compose comme suit:

*Administrateurs A*

- Monsieur Alfonso Cuesta, ayant son domicile professionnel à British Land European Fund Management, Calle Pinar, 7 - 2<sup>ème</sup> étage, 28006 Madrid, Spain,

- Monsieur Philip Martin, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

- Monsieur Martin Ratchford, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

- Monsieur Stephen Smith, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

*Administrateur B*

- Monsieur Jorge Perez Lozano, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Monsieur Robert Jan Schol, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Madame Polyxeni Kotoula, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Madame Coralie Villaume, ayant son domicile professionnel à Pillarlux Holdings S.A., 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2012.

Pour PREF Management Company S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012008494/39.

(120009121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**Ritilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 48, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.218.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre 2011*

Les actionnaires de la société RITILUX S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Franco Riti, Directeur de Société, demeurant à L-1634 Luxembourg-Hamm, (Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué)

- Madame Maila Riti-Nuutilainen, Employée privée, demeurant à L-1634 Luxembourg-Hamm, (administrateur)

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Le mandat d'administrateur de:

- Madame Isabel da Conceicao Ferreira Da Silva, employée privée, demeurant à L-6743 Grevenmacher (administrateur) n'est pas renouvelé.

Par ailleurs,

- Monsieur Rocco Antonio RAFFA, né le 24 mars 1957 à Zungoli (I), demeurant à L-1560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg, (administrateur)

est nommé au poste d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2012008526/30.

(120009401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**CS Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.559.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "CS Iris S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 135.559, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on December 27, 2007, published in the memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 433 on February 20, 2008, page 20773 (the "Company").

There appeared:

The Sole Shareholder of the Company, "Cordea Savills Italian Opportunities No. 2 (Holdings) S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 130.794 (the "Sole Shareholder"), represented by



Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of Managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

III.- That the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation. It is declared that:

The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at October 31, 2011 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution*

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution*

Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

Godfrey Abel, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg;  
Michael Chidiac, residing at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;  
Richard James, residing at 57, Berkeley Square, Building Lansdowne House. GB-W1J6ER London.

*Sixth resolution*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

It has then been proceeded to cancel the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française :**

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée "CS Iris S.à r.l.", ayant son siège social au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.559, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2007, publiée au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 433 le 20 février 2008, page 20773.

**A comparu:**

L'associé unique de la Société, "Cordea Savills Italian Opportunities No. 2 (Holdings) S.à r.l." une Société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg («l'Associé Unique»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.794, représenté par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour :*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

III.- Que l'Associé unique a ensuite pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 31 octobre 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

#### *Cinquième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

Godfrey Abel, avec adresse professionnelle au 30, rue Crecy, L-1364 Luxembourg;

Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Richard James, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, GB-W1J6ER London.

#### *Sixième résolution*

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des Associés de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ 950,- EUR.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/4006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2012007003/174.

(120007420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 60.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007111/9.

(120007475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**ProLogis Belgium XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.922.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Belgium XIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 23, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2514 of October 15, 2008 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by twenty-five (25) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV, prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

**Costs**

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Belgium XIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 23 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2514 du 15 octobre 2008 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55529. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007271/98.

(120007270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Dimensions 3 Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.150.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mil onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc DIESCHBOURG, architecte, né à Luxembourg le 7 septembre 1961, demeurant à L-1457 Luxembourg, 78, rue des Eglantiers, («Le Mandant»),

Le Mandant a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. DIMENSIONS 3 HOLDING S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 106150 a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire résidant à Petange en date du 14 janvier 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 573 du 14 juin 2005;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de soixante-quatorze mille euros (74.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros (74,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Etre propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'associé unique représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé ou provisionné et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes, connues ou inconnues, le cas échéant, de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire unique à l'administrateur et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DIESCHBOURG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57939. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007020/41.

(120007537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Samaral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 108.879.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 11 janvier 2012 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège (Belgique), en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 26 août 2011.

- L'assemblée accepte la nomination de Mademoiselle Radia Taddrart, née le 17 novembre 1985 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes, en qualité d'administrateur, avec effet au 27 août 2011 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Pour Samaral S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012007331/20.

(120007036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Cocoa Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.668.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"Le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "COCOA VENTURE S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 165.668, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2011; le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "COCOA VENTURE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.1 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de EUR 161.762.133,50 (cent soixante et un millions sept cent soixante-deux mille cent trente-trois Euros et cinquante Cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) à EUR 161.812.133, 50 (cent soixante et un millions huit cent douze mille cent trente-trois Euros et cinquante Cents), par la création et l'émission de 16.176.213 (seize millions cent soixante-seize mille deux cent treize) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature de 130.150 (cent trente mille cent cinquante) actions de Classe D de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 105.080.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société de droit du Gibraltar FIDCORP LIMITED, dont le siège social est établi à Gibraltar, 6 Watergardens, Suite 24.

V.- Que les 16.176.213 (seize millions cent soixante-seize mille deux cent treize) actions nouvelles ont été souscrites par la société "FIDCORP LIMITED", prédésignée, et libérées intégralement, par apport en nature de 130.150 (cent trente mille cent cinquante) actions de Classe D de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", prénommée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 29 décembre 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant FIDEWA AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 161.762.133,50 ne correspond pas au moins aux 16.176.213 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 161.812.133,50 (cent soixante et un millions huit cent douze mille cent trente-trois Euros et cinquante Cents), divisé en 16.181.213 (seize millions cent quatre-vingt-un mille deux cent treize) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les "Actions").

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2012. Relation: LAC/2012/892. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012006992/64.

(120007444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.917.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.917, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010 under number 461. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 16 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 September 2011 number 2052.

The general meeting is opened at 2.00 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Carla Louro, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand seven hundred British Pounds (GBP 12,700) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand eight hundred British Pounds (GBP 12,800) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

2) Subscription and payment of the new issued share.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being represented at the present general meeting and the represented shareholder declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:



### *First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand seven hundred British Pounds (GBP 12,700) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand eight hundred British Pounds (GBP 12,800) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

### *Subscription and Payment*

The newly issued share of the Company is subscribed by the sole shareholder Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150 918,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Chicago on 12 December 2011, which will remain attached hereto,

for a total amount of six million five hundred thousand British Pounds (GBP 6,500,000), which are allocated as follows:

- one hundred British Pounds (GBP 100) are allocated to the share capital of the Company; and
- the remaining six million four hundred ninety-nine thousand nine hundred British Pounds (GBP 6,499,900) are allocated to the share premium account of the Company.

The newly issued share is fully paid up in cash, so that the amount of six million five hundred thousand British Pounds (GBP 6,500,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

### *Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand eight hundred British Pounds (GBP 12,800) represented by one hundred twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each.”

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated three thousand euro (EUR 3,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le seize décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.917, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 461 du 3 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 septembre 2011, numéro 2052.

L'assemblée générale est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carla Louro, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cents Livres Sterlings (GBP 12.700) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille huit cents Livres Sterlings (GBP 12.800) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

3) Souscription et libération de la nouvelle part sociale.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cents Livres Sterlings (GBP 12.700) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille huit cents Livres Sterlings (GBP 12.800) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

#### *Souscription et Libération*

La part sociale de la Société nouvellement émise est souscrite par l'associée unique Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Chicago, en date du 12 décembre 2011, qui restera annexée au présent acte,

pour un montant total de six millions cinq cent mille Livres Sterlings (GBP 6.500.000), qui sont affectés comme suit:

- cent Livres Sterlings (GBP 100) au capital social de la Société; et
- le solde, soit six millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterlings (GBP 6.499.900) au compte prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise est entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de six millions cinq cent mille Livres Sterlings (GBP 6.500.000) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille huit cents Livres Sterlings (GBP 12.800) représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: F. STOLZ-PAGE, M. ZELLINGER, C. LOURO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC / 2011 / 56935. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2012006959/153.

(120007242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**ECTA, European Consulting & Technical Assistance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.157.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Midway Holdings Limited Inc., ayant son siège social Urb. Obarrio, Enid Building Office 4, 56 Street, Panama, enregistrée à Panama sous le n° 207720/23367/0181, ici représentée par Monsieur Bernard ZIMMER, demeurant professionnellement à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme EUROPEAN CONSULTING & TECHNICAL ASSISTANCE en abrégé ECTA, ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER en date du 6 décembre 1996 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 93 du 27 février 1997,

avec un capital social de 30.986,69 € représenté par 250 actions sans désignation de valeur nominale chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57157.

- qu'en réunissant en ses mains la totalité des actions de la société, elle a décidé de dissoudre et de liquider la Société celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'actionnaire et/ou que tous les passifs actuellement connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernard ZIMMER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57926. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007030/46.

(120007485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Capercaille S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.693.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"Le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "CAPERCAILLIE S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 165.693, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2011;

le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "CAPERCAILLIE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000.- (cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.1 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000.000.- (cinq cents millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de EUR 205.387.572,50.- (deux cent cinq millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-douze Euros et cinquante Cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille Euros) à EUR 205.437.572,50.- (deux cent cinq millions quatre cent trente-sept mille cinq cent soixante-douze Euros et cinquante Cents), par la création et l'émission de 20.538.757 (vingt millions cinq cent trente-huit mille sept cent cinquante-sept) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature de 165.250 (cent soixante-cinq mille deux cent cinquante) actions de Classe A de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 105.080.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société de droit du Gibraltar FIDCORP LIMITED, dont le siège social est établi à Gibraltar, 6 Watergardens, Suite 24.

V.- Que les 20.538.757 (vingt millions cinq cent trente-huit mille sept cent cinquante-sept) actions nouvelles ont été souscrites par la société "FIDCORP LIMITED", prédésignée, et libérées intégralement, par apport en nature de 165.250 (cent soixante-cinq mille deux cent cinquante) actions de Classe A de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", prénommée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 29 décembre 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant FIDEWA AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 205.387.572,50.- ne correspond pas au moins aux 20.538.757 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 205.437.572,50.- (deux cent cinq millions quatre cent trente-sept mille cinq cent soixante-douze Euros et cinquante Cents), divisé en 20.543.757 (vingt millions cinq cent quarante-trois mille sept cent cinquante-sept) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les "Actions").

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.Mangen, J.Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/903. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012006972/67.

(120007262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Genomic Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 6.415.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.184.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012007076/13.

(120007641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Advent Kamax Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.508.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Advent Kamax Luxembourg», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18313.

- que la société «Advent Kamax Luxembourg» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111 508,

constituée suivant acte notarié du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 254 du 4 février 2006, les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 704 du 6 avril 2006,

se trouve à partir de la date du 27 décembre 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 13 octobre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008048/28.

(120008946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Ambulances et Taxis Royal, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4760 Pétange, 80A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.366.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2012*

*Première résolution*

Les associés prennent acte de la cession de parts intervenue le 12 janvier 2012.

Suite à cette cession la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Monsieur Gaspar Jorge DA SILVA PINTO, né le 11 avril 1969 à Braga (s. João do Souto) (Portugal), demeurant 29, route de Longwy à L-4750 PETANGE, est propriétaire de 25 parts.
- Madame Jacqueline Véronique PINTO, née le 28 mai 1971 à Longwy (France), demeurant 29, route de Longwy à L-4750 PETANGE, est propriétaire de 25 parts
- Monsieur Edmundo CAMILO GROSSO, né le 6 février 1970 à San Sebastiao Da Pedreira (Portugal), demeurant 90, avenue de la Liberté à L-4601 Differdange, est propriétaire de 50 parts.

*Deuxième résolution*

Les associés révoquent Monsieur Angelino DIAS ARNAUT de son mandat de gérant technique de la société.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Gaspar Jorge DA SILVA PINTO, né le 11 avril 1969 à Braga (S. João do Souto), demeurant 29, route de Longwy à L-4750 PETANGE, en tant que nouveau gérant technique de la société.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Edmundo CAMILO GROSSO, né le 6 février 1970 à San Sebastiao Da Pedreira (Portugal), demeurant 90, avenue de la Liberté à L-4601 Differdange, en tant que nouveau gérant administratif de la société.

*Cinquième résolution*

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Gaspar Jorge DA SILVA PINTO.

Pour extrait conforme

Fidcoserv Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012008052/32.

(120009311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of December,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 45.753, incorporated pursuant to a notarial deed dated 29 November 1993, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 January 1994, number 33.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 February 2009, number 377.

The meeting was opened at 2.15 p.m. with Ms Astrid Wagner, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Stéphanie Weydert, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 150,000) to three million United States Dollars (USD 3,000,000) through the incorporation of an amount of two million eight hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,850,000) out of the distributable reserves of the Company by increasing the nominal value of the seventy-five thousand (75,000) shares of the Company from their current par value of two United States Dollars (USD 2) each to a par value of forty United States Dollars (USD 40.00) each;

2. Subsequent amendment to article 5 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain attached to this deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the aforementioned agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 150,000), represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a nominal value of two United States Dollars (EUR 2) each, up to three million United States Dollars (USD 3,000,000) through the incorporation of an amount of two million eight hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,850,000) out of the distributable reserves of the Company, without issuing new shares and by increasing the nominal value of the seventy-five thousand (75,000) existing shares of the Company from their current nominal value of two United States Dollars (USD 2) each up to a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each.

The availability of such distributable reserves is shown to the undersigned notary by means of interim accounts of the Company dated 22 December 2011. Said interim accounts will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at three million United States Dollars (USD 3,000,000) consisting of seventy-five thousand (75,000) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) per share. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.”

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand eight hundred and fifty euro (EUR 2,850).

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.753, constituée suivant acte notarié en date du 29 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 janvier 1994, numéro 33.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 février 2009, numéro 377.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Mademoiselle Astrid Wagner, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

laquelle désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie Weydert, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de cent cinquante mille US dollars (USD 150.000) à trois millions US dollars (USD 3.000.000) par l'incorporation de réserves distribuables de la Société d'un montant de deux millions huit cent cinquante mille US dollars (USD 2.850.000), par l'augmentation de la valeur nominale des soixante-quinze mille (75.000) actions de la Société de leur valeur nominale actuelle de deux US dollars (USD 2) chacune à quarante US dollars (USD 40,00) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dument convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent cinquante mille US dollars (USD 150.000), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2) chacune, à trois millions US dollars (USD 3.000.000), par l'incorporation de réserves distribuables de la Société à concurrence de deux millions huit cent cinquante mille US dollars (USD 2.850.000), sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des soixante-quinze mille (75.000) actions existantes de leur valeur nominale actuelle de deux US dollars (USD 2) chacune à quarante US dollars (USD 40) chacune.

La disponibilité de telles réserves distribuables est démontrée au notaire soussigné au moyen de comptes intermédiaires de la Société au 22 décembre 2011. Ces comptes intermédiaires resteront attachés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois millions d'US dollars (USD 3.000.000), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40) chacune. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions légales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



22017

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille huit cent cinquante euros (EUR 2.850).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WAGNER, F. STOLZ-PAGE, S. WEYDERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. LAC / 2011 / 58260. Reçu soixante-quinze euros € 75,.

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007213/144.

(120006965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**F&G Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.752.

Im Jahre zweitausendelf, den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Andreas FASS, Betriebswirt, geboren in Tuttingen, (Bundesrepublik Deutschland), am 2. Mai 1967, wohnhaft in L-6774 Grevenmacher, 16, rue de la Poste.

2) Frau Nadija GRAHMANN, Bankkauffrau, geboren in Bagdad, (Irak), am 9. Juli 1972, wohnhaft in L-6774 Grevenmacher, 16, rue de la Poste,

hier vertreten durch Herr Andreas FASS, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "F&G Consulting GmbH", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 116.752, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1472 vom 1. August 2006, deren Statuen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 715 vom 6. April 2010

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in einer Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 5 abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen (Großherzogtum Luxemburg)."

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, auf Grund der Wohnsitzwechsel der Gesellschafter und Geschäftsführer, die betreffenden Adressen beim Handels- und Firmenregister abzuändern in L-6774 Grevenmacher, 16, rue de la Poste.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Andreas FASS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2011. Relation GRE/2011/4010. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 18. November 2011.

Référence de publication: 2012007053/46.

(120007436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Darwin Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 156.773.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of the month of december.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur- Attert.

There appeared:

VELVET LLC, limited company, 900 Old Roswell Lakes Parkway, USA- 30076 Roswell (Georgia), United States of America, registered with the Secretary of State of Georgia, Corporation Division under number 0406254, here represented by Mrs. Vania BARAVINI, companies director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the December 23, 2011 in Roswell, which proxy shall remain attached to the present deed, hereafter named "the sole shareholder".

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée DARWIN INVESTMENTS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue des Bains à L-1212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156773, hereafter named "the Company", has transferred its registered office from Curaçao to Luxembourg by virtue of a deed executed in Luxembourg on November 12, 2010 before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, deed published at the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" of Luxembourg number C 2550, page 122382 on November 24, 2010.

- The articles of incorporation were never amended.

- That the share capital of the Company is established at EUR 35,000.-, represented by 3,500 shares with a nominal value of EUR 1.- each.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities having ceased, the sole shareholder, duly represented as above mentioned and acting as sole shareholder in the framework of an extraordinary general meeting for the purpose of modifying the articles of association of the Company, decides to resolve upon the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that:

\* all the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned;

\* he irrevocably declares to take over, with effect from today, all the liabilities of the Company as detailed in the attached exhibit;

\* he declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities;

\* that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

\* that the remaining assets is distributed to the sole shareholder with effective date as of today;

- That the declarations of the liquidator have been verified in accordance with the law by Trustser S.A., 3, Rue des Bains, L1212 Luxembourg, acting as "commissaire to the liquidation", such report remaining attached as appendix to the present deed;

- That the liquidation of the Company is consequently done and and closed;

- That full discharge is granted to the Company's Sole Director for its respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at: 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

- Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.
- The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.
- The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the translation in French / Suit la traduction française**

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-NEUF DECEMBRE,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert,

A comparu:

VELVET LLC, limited company, 900 Old Roswell Lakes Parkway, USA – 30076 Roswell (Georgia), Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Georgia, Corporation Division, sous le numéro 0406254, ici représentée par Madame Vania BARAVINI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2011 à Roswell, laquelle procuration restera jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée DARWIN INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 156.773, établie et ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, ci-après nommée «la Société», a transféré son siège social de Curaçao à Luxembourg suivant acte reçu en date du 12 novembre 2010 par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, sous le numéro 2550, page 122382 en date du 24 novembre 2010.

- Les statuts de la société n'ont jamais été modifiés.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 35.000.- représenté par 35.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune;

- Que l'associé unique est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter:

\* que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;

\* qu'il déclare irrévocablement reprendre avec effet à partir de ce jour tout le passif de la Société tel que détaillé dans la situation en annexe du présent acte;

\* que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

\* qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

\* que l'actif restant est réparti à l'associé unique en date de ce jour;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Trustser S.A., 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation" par l'associé unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

\* Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version anglaise, le texte français fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 04 janvier 2012. Relation: RED/2012/99. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 janvier 2012.

Me Cosita DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2012007009/111.

(120007117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Epicerie Duarte Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6130 Junglinster, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.109.

L'an deux mille, onze, le trois novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Vitor Manuel DUARTE TEIXEIRA, commerçant, né à Figuera DA FOZ (P) le 10 août 1970, demeurant à L-3583 Dudelange, 17, rue des Forgerons, et

2.- Madame Maria Do Carmo TEIXEIRA Mergulau, commerçante, née à Armarar (P), le 11 octobre 1969, demeurant à L-3583 Dudelange, 17, rue des Forgerons,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "EPICERIE DUARTE S.à r.l.", avec siège social à L-6130 Junglinster, 6, route de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 58.109, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 2 juin 1997. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales représentant le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-LUF).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-LUF) en douze mille trois cent quatre-vingtquatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,-EUR

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, en élargissant l'objet social de société et de leur donner la teneur suivante :

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale – Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de EPICERIE DUARTE S.à r.l., (ci-après la Société").

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie, ventes d'alimentation générale, bonneterie, mercerie, fruits et légumes, alcools et tabacs, et tous autres produits non spécialement réglementés.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingtquatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée déclare que :

a.- le nom de famille de l'associé/gérante Maria Do Carmo est TEIXEIRA MERGULAU, et non TEXEIRA tel qu'inscrit dans l'acte de constitution déposé le 20 février 1997 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg référence 07781/224/90, et

b.- le prénom et le nom de famille du deuxième associé sont Monsieur Vitor Manuel est DUARTE TEIXEIRA, et non Victor Manuel DUARATE TEXEIRA tel qu'inscrit dans l'acte de constitution déposé le 20 février 1997 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg référence 07781/224/90.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée confirme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérante technique Madame Maria Do Carmo TEIXEIRA MERGULAU, commerçante, née à Armarar (P), le 11 octobre 1969, demeurant à L-3583 Dudelange, 17, rue des Forgerons.

L'assemblée nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant administratif Monsieur Vitor Manuel DUARTE TEIXEIRA, commerçant, né à Figuera DA FOZ (P) le 10 août 1970, demeurant à L-3583 Dudelange, 17, rue des Forgerons.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature de la gérante technique.

Toutefois pour tout engagement ne dépassant pas 5.000,-EUR (cinq mille euros) la société pourra être engagée par la signature du gérant administratif, au-delà de ce montant, la co-signature de la gérante technique sera obligatoire.

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vitor Manuel DUARTE TEIXEIRA, Maria Do Carmo TEIXEIRA MERGULAU, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/3993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2012007042/123.

(120007172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

#### **ProLogis Italy V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.084.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis Superholding BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34251770,

by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy V S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated November 15, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 437 of June 13, 2001 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended for the last time by notarial deed on December 8, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 616 of August 9, 2001;

- that the share capital of the Company is fixed at twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Superholding BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Superholding BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34251770,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy V S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 13 juin 2000 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 décembre 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 9 août 2001;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis Superholding BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;  
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55511. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2012007272/99.

(120007115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Globance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 158.378.

Le bilan au 31 août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012007078/12.

(120007763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**KBC Liability Driven Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.672.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jos Lenaerts, employé de KBC Asset Management S.A., demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, (le "Mandataire"),

agissant selon une autorisation spéciale du conseil d'administration de la Société, conformément à une résolution circulaire du 19 décembre 2011.

Ladite résolution restera, après avoir signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le Mandataire déclare et demande au notaire ce qui suit:

I. KBC LIABILITY DRIVEN INVESTMENTS, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 135.672, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 366 du 13 février 2008.

II. Le Mandataire prie le notaire d'acter que conformément à l'article 181(6) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, (la "Loi de 2010"), la liquidation du dernier compartiment de la Société entraîne la liquidation de la Société;



III. Le Mandataire prie le notaire de constater que, étant donné que le dernier compartiment LDI Constant Duration 5-10YR EUR de la Société a été liquidé en date du 23 décembre 2011, le Conseil d'Administration décide à cette même date d'approuver la dissolution de la Société avec effet immédiat;

IV. Au vu des considérations susmentionnées aux points II et III, le Mandataire, pour le compte du conseil d'administration, demande au notaire de constater la dissolution de la Société;

V. Le notaire soussigné attire l'attention du Mandataire sur le fait que, compte tenu de l'absence ou de nomination formelle d'un liquidateur, le conseil d'administration pourra être considéré comme liquidateur vis-à-vis des tiers, (conformément à l'article 143 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée).

VI. Les livres sociétaires et les comptes de la Société seront gardés pour une période de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le Mandataire soussigné a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: J. LENAERTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/170. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007149/42.

(120007441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Variocap+ S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 97.065.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 janvier 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société VARIOCAP+ S.A. dont le siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, a été dénoncé en date du 25 juin 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 janvier 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2012007398/18.

(120007432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Greenwich Data (Rochester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 6.468.683,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007089/11.

(120007259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Galway S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2012007092/13.

(120007342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**The Before S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 21, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 113.024.

—  
*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société le 31 décembre 2011*

Il résulte de la liste de présence que les associés:

- 1 - Mr SYNEGHEL Gilles demeurant à F-54470 PANNES 5 rue du Moulin
- 2 - Mr HAMMADOU Xavier demeurant à F-54200 ECROUVES 272 rue Gabriel Leroy
- 3 - Mme HAMMADOU Carine demeurant à F- 54590 HUSSIGNY 46 rue du MI FOCH
- 4 - Mme ZVEGUINZOVA Tatiana demeurant à F-54880 THIL 42 rue Paul LANGEVIN

sont présents et représentent la majorité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée ont pris les décisions suivantes:

*1<sup>ère</sup> résolution: Cession de parts sociales*

Monsieur AMADOU Guy cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété des (22) parts sociales d'une valeur nominale de (1.00) euros chacune de la société à responsabilité limitée THE BEFORE SARL, avec siège social à L-3590 DUDELANGE, 21 place de l'Hôtel de ville, société constituée aux termes d'un acte reçu par notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch sur Alzette en date du 12 décembre 2005 à Mlle RACH Audrey, née le 18.01.1982 et demeurant 40 rue Jean d'ALEMBERT F- 54400 VILLERUPT, pour la somme de 22 euros.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

*2<sup>ème</sup> résolution:*

Mlle RACH Audrey est nommée gérante administrative, en remplacement de Mr AMADOU Guy.

*3<sup>ème</sup> résolution:*

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe  
Mlle RACH AUDREY et de la gérante technique Mme ZVEGUINZOVA TATIANA.

Signatures.

Référence de publication: 2012008713/30.

(120009320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Galway S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.389.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2011:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012007093/16.

(120007447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Gestion & Management Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012007099/10.

(120007611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**E.D.P. S.A., Electronic Data Processing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8323 Olm, 41, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.558.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 20 décembre 2011*

L'an deux mille onze, le vingt décembre, les actionnaires de la société ELECTRONIC DATA PROCESSING S.A. (en abrégé «E.D.P. S.A.»), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc Bertinchamps, domicilié 41 avenue Grand-Duc Jean L-8323 Olm

- Madame Jacqueline Bertinchamps-Romain, domiciliée 15 A rue de Goetzingen à L-8358 Goebange

- Monsieur André Bertinchamps domicilié 15 A rue de Goetzingen à L-8358 Goebange. (A noter que le nom de l'administrateur ainsi nommé est bien André Bertinchamps.)

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Jean-Marc Bertinchamps, susvisé, pour la même période que celle décrite ci-dessus.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, étant également arrivé à échéance, les actionnaires décident de le renouveler.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Olm, le 20.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2012008207/28.

(120008987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**Dekakalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 23, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 166.057.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Joseph MAOMBI KAZIBAZIBA, commerçant, né le 14 avril 1983 à Bukavu (République démocratique du Congo), demeurant à Bukavu (République démocratique du Congo), 1 avenue Michombero;

2) Madame Nelly KISHIBAGAYA NABINTU, assistante de direction, née le 27 septembre 1991 à Uvira (République démocratique du Congo), demeurant à Bukavu (République démocratique du Congo), 1 avenue Michombero ici représentée par Monsieur Joseph MAOMBI KAZIBAZIBA, préqualifié en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 décembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

3) Monsieur Sylvain MUKADI, commerçant, né le 11 janvier 1965 à Kamina (République démocratique du Congo), demeurant à L-9570 Wiltz, 23, rue des Tondeurs;

4) Madame Agnès F. BELEYN, vendeuse, née le 23 avril 1979 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), demeurant à L-9570 Wiltz, 23, rue des Tondeurs.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'implantation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg d'une unité industrielle de traitement de moringa et sa commercialisation.

La société a également pour objet l'importation et l'exportation de matières premières agricoles et minières, de produits manufacturiers de tout genre, ainsi que la prestation de services: représentations commerciales, conseils, consultation, assurances.

La société pourra également effectuer des plantations diverses agricoles et non agricoles de plantes végétales alimentaires et non alimentaires.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination "DEKAKALUX, S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 12.** La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cent (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Joseph MAOMBI KAZIBAZIBA, préqualifié: deux cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	225
2) Madame Nelly KISHIBAGAYA NABINTU, préqualifiée: soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
3) Monsieur Sylvain MUKADI, préqualifié cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
4) Madame Agnès BELEYN, préqualifiée: soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
TOTAL: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Joseph MAOMBI KAZIBAZIBA, commerçant, né le 14 avril 1983 à Bukavu (République démocratique du Congo), demeurant à Bukavu (République démocratique du Congo), 1, Avenue Michombero en tant que gérant administratif.

- Monsieur Sylvain MUKADI, commerçant, né le 11 janvier 1965 à Kamina (République démocratique du Congo), demeurant à L-9570 Wiltz, 23, rue des Tondeurs en tant que gérant technique.

La société est engagée soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature du gérant technique et du gérant administratif. Le gérant administratif ne peut pas engager seul la société.

2. Le siège social est fixé à L-9570 Wiltz, 23, rue des Tondeurs;

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAOMBI KAZIBAZIBA, S. MUKADI, A. F. BELEYN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2011. LAC/2011/57509. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007014/112.

(120007034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

#### **Global Architecture Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.121.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06/01/2012.

Référence de publication: 2012007100/10.

(120007496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Global Architecture Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.121.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2012.

Référence de publication: 2012007101/10.

(120007498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Kona Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 88.922.

*Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:*

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007151/16.

(120007624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Geninvestor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.146.

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 13. Mai 2011*

Es wurde beschlossen,

die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder sowie des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017 zu verlängern, und zwar:

- FN HERMES S.A., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates;
  - Herrn Daniel WEINBRENNER, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in B-4780 St.Vith, Verwaltungsratsmitglied;
  - FIDUNORD S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61, Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrates;
  - Birgit TERREN, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, Kommissar.
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 13. Januar 2012.

Für GENINVESTOR S.A.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012008289/22.

(120008630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Macrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 71.354.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée MACROM S.A., en liquidation, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B71354.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître AndréJean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 839 du 11 novembre 1999, page 40268.

La société a été mise en liquidation en date du 29 décembre 2011 par acte reçu par le notaire soussignée, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine SCHOENAL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Thierry JACOB, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée Générale prononçant la liquidation finale de la société
6. Conservation des livres et documents de la société
7. Clôture de la liquidation
8. Divers

Ensuite l'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Fiduciaire Everard & Klein S.à.r.l, ayant son siège social au 83 rue de la Libération à L-5969 Itzig, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, SGG-FFW S.A., 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B67905, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment le paiement d'un éventuel dividende de liquidation aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux membres du bureau de la présente assemblée générale, prononçant la liquidation finale de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège du Liquidateur, savoir à: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Septième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société "MACROM S.A., en liquidation", qui cessera d'exister. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J-H DOUBET, C. SCHOENAHN, T. JACOB, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 03 janvier 2012. Relation: RED/2012/14. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 janvier 2012.

Maître Cosita DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2012007200/79.

(120007133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Global Architecture Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.121.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 06/01/2012.

Référence de publication: 2012007102/10.

(120007500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---

**Golda S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012007105/13.

(120007341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

---